EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-SUR-OUST

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215602392-20260625-20260609A-DE

Nombre de membres :	
en exercice	19
présents	16
votants	19

L'an deux mille vingt-six,
Le 25 juin à 19 heures 00,
le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick Le Boterff, Maire.

Date de convocation : 20 mai 2026.

Présents : Pierrick Le Boterff, Valérie Richard, Nicolas Simon, Thérèse Clément, Denis Jannot, Mathilde Mainguet, Aiesha Greenfield, Aurélien Ride, Jérémy Ryo, Nicolas Roussel, Mathilde Dumontet, Émilie Texier, Kevin Dedieu, Camille Rouxel, Manon Pelote, Vincent Hallier.
Absents excusés : Mickaël Rio (Pouvoir Pierrick Le Boterff), Delphine Ollivier (Pouvoir Emilie Texier), Loïck Jeannenot (Pouvoir Thérèse Clément).
Absents :
Secrétaire de séance : Denis Jannot.

Délibération numéro : 20260609A
Objet : Nomination du référent Mission locale.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le courrier électronique de la Mission locale en date du 15 avril 2026.

Monsieur le Maire, expose.

Dans le courrier électronique en date du 15 avril 2026, cité ci-dessus, il est expliqué que suite aux élections municipales, la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine procède actuellement à la mise à jour de ses interlocuteurs référents au sein des communes sur lesquelles elle intervient. À ce titre, il est demandé au Conseil municipal de nommer un référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Pierrick Le Boterff référent Mission locale.

Cette décision du Conseil municipal sera exécutée par Monsieur le Maire en vertu de l'article L 2122 – 21 du Code général des collectivités territoriales.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance

Denis Jannot.

Le Maire,

Pierrick Le Boterff.

MAIRIE de SAINT-VINCENT-SUR-OUST * 56 (Morbihan)